

4. *Hommage à la mémoire de Aldo Moro*

Le Président. — Chers collègues, il y a maintenant un an, nous apprenions avec effarement, alors que nous étions réunis à Strasbourg, l'assassinat du président Aldo Moro, sauvagement supprimé par la folie homicide du terrorisme le plus absurde et sanguinaire, après de longues et terribles semaines d'emprisonnement.

Les marques laissées par cette tragédie dans notre histoire contemporaine sont telles, l'importance de celui qui en a été la victime est telle, et aussi la valeur symbolique de l'attaque contre les institutions que cette tragédie a prise, qu'au premier anniversaire de son sacrifice, nous voulons rendre hommage à la figure du disparu et à l'œuvre qu'il a accomplie pour la cause de la démocratie dans son pays et de la construction de l'Europe communautaire.

Mais nous désirons aussi accueillir l'avertissement qui s'adresse à notre responsabilité face à un événement qui n'est malheureusement pas isolé.

La violence terroriste a alors fait d'Aldo Moro une victime innocente, et elle a offensé en même temps la conscience de tout homme qui croit aux valeurs de la personne humaine, à la société pacifique des citoyens et à la pratique quotidienne de la démocratie.

Le terrorisme politique, après un chantage déchirant aux institutions, aux âmes de tant d'hommes et de femmes et à la société elle-même dans son ensemble, sacrifiait l'un des hommes politiques les plus illustres d'Italie, en révélant d'une manière aussi atroce et dramatique sa propre impuissance à l'emporter sur l'ordre démocratique et les libres institutions du pays.

Il n'a toutefois pas renoncé à son dessein violent et destructeur, et il a alors fait d'autres victimes ; ce terrorisme, presque quotidiennement par ses ramifications internationales, continue dans nos pays de lancer le même défi à la vie, aux libertés civiles et à l'État lui-même. En révélant l'un des aspects caractéristiques de sa pensée de démocrate toujours occupé à placer dans le cadre du dialogue démocratique tous les phénomènes qui apparaissent dans la société contemporaine, ce fut justement M. Moro qui déclara, à l'occasion d'une manifestation de violence :

« Trop souvent, l'origine et la nature de la violence sont mystérieuses. Mais nous savons avec certitude que toute violence, lorsqu'elle est dirigée contre les institutions libres, est inconcevable et inadmissible. Quelle que soit la cause que l'on veut servir, et quel que soit l'idéal auquel l'on veut se consacrer, ils peuvent et doi-

vent être défendus dans le cadre de la légalité, une voie parfois lente et difficile à parcourir, mais pour laquelle la liberté et le progrès peuvent s'affirmer pleinement : Par la liberté rien n'est impossible : par contre, par la violence et la tyrannie, tout peut être perdu. La condamnation de la violence, d'où qu'elle vienne et quelle que soit sa qualification, ne peut être que ferme et dure. Nous demandons et sommes certains d'obtenir qu'agissent les organismes propres de l'État démocratique qui ne doit pas être autoritaire, mais fort et sérieux. Nous attendons que les mécanismes qui, pour être propres à un État démocratique, ne doivent pas pour autant être moins efficaces, et même ceux qui se sont indûment affaiblis, soient opérationnels pour la nécessaire prévention et la répression...

Un plus puissant mouvement d'opinion publique doit se développer, capable d'isoler dans la conscience morale et politique toute perturbation de l'ordre démocratique et de confirmer la vocation de la liberté de notre État.

Il n'est certainement pas sans signification qu'une telle violence inacceptable s'exerce si fréquemment contre les partis et les syndicats, lesquels, intangibles comme toute autre manifestation de la vie humaine et civilisée, sont en plus le symbole de cette même liberté comme valeur suprême, en ce sens qu'au sein de ces partis et syndicats sont canalisés, ordonnés et mis en valeur des courants d'idées et des forces sociales. Pour chaque point attaqué, on met en cause tout le système, dont ces institutions sont l'expression concrète. Lorsqu'une d'elles est frappée, toutes les autres, indistinctement, sont atteintes. »

L'Europe communautaire — dont les composantes populaires sont exprimées et représentées par notre Parlement — est née du refus définitif de toute forme d'oppression, de tyrannie ou de violence, qu'elle soit l'œuvre aussi bien d'États totalitaires que de groupes terroristes, lesquels, en ne reconnaissant pas les valeurs de notre civilisation, utilisent tous les moyens — de l'intimidation à l'attentat politique, jusqu'à la barbare exécution — pour renverser les fondements de la liberté et de la vie civile.

C'est à cette Europe des États et des peuples démocratiques qui, par les élections directes, prouve définitivement sa caractéristique de communauté d'hommes libres qui ont choisi le dialogue démocratique au lieu de la violence et de l'oppression, que s'adresse notre appel afin qu'elle coordonne toujours plus ses efforts pour isoler le terrorisme, en découvrir les centres clandestins, en prévenir et en combattre l'action violente, en utilisant tous les moyens disponibles dans le respect des libertés individuelles et col-

Président

lectives que nos constitutions et nos lois ratifient et protègent.

Si certaines sociétés semblent plus que d'autres exposées au terrorisme, il faut toutefois être conscients que c'est le bien indivisible de la liberté et de la démocratie qui est frappé et menacé par lui dans tous nos pays. C'est donc par le refus conscient de tout citoyen de la Communauté de la violence, mais aussi par des mesures législatives et administratives coordonnées au niveau communautaire que pourra être vaincu ce mal qui menace le progrès commun de nos sociétés vers des formes de plus haute civilisation et de respect des valeurs humaines.

Dans cette circonstance et à ce Parlement, qui se réunit pour la dernière fois avant son élection historique au suffrage universel et direct, je voudrais rappeler la pensée du président Moro sur la valeur de l'Europe communautaire pour l'édification de laquelle, à la tête du gouvernement et de la diplomatie de l'Italie, et comme homme politique, au cours de longues années de service, il œuvre constamment avec cette foi profonde qui procédait de sa culture d'humaniste et de juriste, de sa profonde conviction de démocrate et de sa formation chrétienne.

« Comme Italiens et comme Européens, affirmait-il, considérons l'Europe unie comme une grande espérance, car en dehors de la solidarité européenne, nous ne croyons pas qu'il y ait autre chose qui puisse plus efficacement combattre en nous la méfiance, la tentation de la décadence, le risque et la tristesse de l'isolement. »

Et puis encore : « Nous avons tourné nos regards, sans freins nationalistes anachroniques, vers l'Europe plus proche de nous et plus égale, en souhaitant, au-delà d'une précieuse Communauté économique, un développement politique adapté, une structure supranationale, une dimension appropriée, par des élargissements raisonnables, aux aspirations des peuples et aux nécessités de l'heure. »

Ces paroles qui nous parviennent de celui qui a été assassiné justement pour les idéaux auxquels il croyait et pour lesquels il a combattu sont encore une invitation à demeurer pleinement fidèles aux buts pour lesquels ce Parlement a lutté et œuvré et pour lesquels les peuples européens sont engagés maintenant dans l'événement électoral le plus grand et le plus caractéristique de l'histoire contemporaine.

Alors qu'avec une émotion renouvelée, nous évoquons à nouveau ici la figure d'Aldo Moro, nous adressons une pensée respectueuse et solidaire à sa famille et à la Nation italienne, encore éprouvées par le terrorisme et la violence.

5. *Décision sur les demandes de vote à bref délai*

Le Président. — L'ordre du jour appelle la décision sur deux demandes de vote à bref délai.

Nous commençons par la proposition de résolution (doc. 162/79) présentée par M. Ansquer au nom du groupe des démocrates européens de progrès, pour terminer la discussion sur la question orale visée au document 112/79/rév. *sur l'approvisionnement de la Communauté en matières premières.*

Étant donné que personne ne demande la parole, je mets aux voix la demande.

La demande est acceptée.

Le vote de la proposition de résolution aura lieu cet après-midi.

Passons à la proposition de résolution (doc. 163/79) présentée par M. Van der Gun au nom de la commission des affaires sociales, de l'emploi et de l'éducation, pour terminer la discussion sur la question orale visée au document 141/79 *sur la préparation de la session du Conseil des ministres des affaires sociales et du travail du 15 mai 1979.*

Étant donné que personne ne demande la parole, je mets la demande aux voix.

La demande est acceptée.

Le vote de la proposition de résolution aura lieu cet après-midi.

6. *Décision sur l'urgence*

Le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur deux demandes de discussion d'urgence, conformément à l'article 14 du Règlement.

Je consulte le Parlement sur l'urgence de la proposition de résolution présentée par MM. Hamilton, Brown, Ellis, Dalyell, Lord Bruce, Lord Castle, MM. Fitch, Edwards, Lord Ardwick, Lady Fisher et Lord Kennet, *sur un siège unique de l'exécutif et du Parlement de la Communauté européenne* (doc. 164/79).

La motivation de cette demande de discussion d'urgence figure dans le document en question.

L'urgence est rejetée.

Conformément à l'article 25 du Règlement, la proposition de résolution est renvoyée à la commission compétente.

Je consulte le Parlement sur l'urgence de la proposition de résolution présentée par M.